

**Avenant à l'avenant n°1 à l'accord relatif
à l'Equilibre Travail & Vie privée en
date du 25 septembre 2013**

Paraphes des parties :

CGU
1/2
Pte C.M.

Entre :

La société ALSTOM Transport S.A, représentée par Jean-Pierre GOEPFERT, Vice-Président des Ressources Humaines - France, dont le siège social est situé à Saint-Ouen (93400) 48 rue Albert Dhalenne,

D'une part,

Et les organisations syndicales soussignées,

D'autre part,

Il est convenu le présent avenant :

Article 1 :

L'ensemble des dispositions de l'accord relatif à l'Equilibre Travail & Vie privée applicable pour une durée déterminée arrivant à son terme le 30 septembre 2016 est reconduit pour une nouvelle et ultime période de trois mois qui expirera le 31 décembre 2016.

A cette date le présent avenant cessera de produire tout effet.

Article 2 :




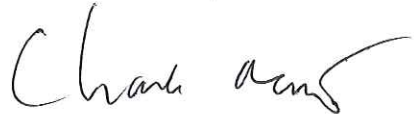
Le présent avenant entrera en vigueur le jour suivant les formalités de dépôt prévues aux articles L2231-6 et D2231-2 et suivants du Code du Travail. Il a été établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties, dépôt à la DIRECCTE de Bobigny (une version papier et une version sur support électronique) ainsi qu'au secrétariat- greffe du Conseil des Prud'hommes de Bobigny.

Fait à Saint Ouen le 27 septembre 2016

Signatures :

Pour la société ALSTOM TRANSPORT S.A.

Jean-Pierre GOEPFERT
VP Ressources Humaines France

 Pour la CFDT Monsieur Patrick MAILLOT	 Pour la CGT Monsieur Christian GARNIER-VOSS
 Pour la CFE-CGC Monsieur Claude MANDART	p. o. c. MENET  Pour FO Monsieur Philippe PILLOT